

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **le mercredi 10 avril 2019 à 20h00** et je vous prie de bien vouloir y assister.

### ORDRE DU JOUR

- Présentation et approbation du compte administratif et compte de gestion 2018
- Affectation du résultat
- Vote des taux
- Vote du budget
- Financement travaux agrandissement commerce
- Complémentaire santé communale
- Motion de soutien aux donateurs de sang bénévoles
- Containers « Rue des Villards »

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, Maire.

Présents : Mesdames MAYTRAUD Danielle, BROOK Jean, CADU Sandrine, FISSOT Véronique, JOYEUX Françoise, ROUFFY Aurélie, Messieurs BILLY Gérard, DUROUSSEAU Jacky, GOURGEAU Roger, PELLETAN Francis, SAVARD Bernard, SOUCHAUD Vincent.

Pouvoirs :

Absente : JOYEUX Flore,

Secrétaire de séance : JOYEUX Françoise

---

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Jean-Pierre DARDILLAC, ancien Maire et Président des Anciens Combattants, décédé le 6 avril.

*Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :*

- *Une délibération pour signature de la convention avec la CCVG pour la prestation de fauchage et d'élagage en 10<sup>ème</sup> position – demande acceptée*

## **1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE - EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle MAYTRAUD, Maire, délibèrent sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame MAYTRAUD Danielle. Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2018.

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis	Résultat /Solde
Fonctionnement (sf 002)	383 735.05	441 911.43	58 176.38
Investissement ( sf 001)	183 872.69	242 521.31	58 648.62
002 Résultat reporté N-1		75 883.94	75 883.94
001 Solde d'investissement N-1	13 222.39		- 13 222.39
Reste à Réaliser	94 251.18		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>675 081.31</b>	<b>760 316.68</b>	<b>85 235.37</b>

2) constate, aussi bien que la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan de sortie ; aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Mme JEAMET, RECEVEUR ANNEE 2018**

Les membres du Conseil Municipal de MILLAC :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tous les comptes sont exacts

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **3. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal,  
Réuni sous la présidence de Madame Danielle MAYTRAUD, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 10 avril 2019.  
Considérant que tous les comptes sont exacts.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,  
Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de  
179 486.55 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### ***AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018***

Excédent au 31/12/2018 : 179 486.55 €

• Couverture du besoin d'investissement (1068)	=	48 824.95 €
• Solde reporté (ligne 002)	=	85 235.37 €
• Solde reporté (ligne 001)	=	45 426.23 €

#### **4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2019**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2019 des trois taxes directes locales.

Pour cette année, le produit fiscal attendu est en légère augmentation par rapport à 2018 du fait de la révision des valeurs locatives. Madame le Maire propose donc de ne pas changer les taux d'imposition des trois taxes directes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le non bâti et la taxe foncière sur le bâti pour l'année 2019,

• Taxe d'habitation :	9,67%	pour un produit fiscal de	45 555 €
• Taxe foncière sur le bâti :	14.28%	pour un produit fiscal de	90 321 €
• Taxe foncière sur le non bâti :	26,18%	pour un produit fiscal de	27 384 €

Le produit fiscal global attendu pour l'année 2019 des trois taxes locales d'imposition est de : 163 260 € (cent soixante-trois mil deux cent soixante euros).

#### **5. VOTE DU BUDGET**

Le projet de budget est accepté à l'unanimité et arrêté comme suit :

• Dépenses de fonctionnement.....	502 452.37 €
• Dépenses d'investissement.....	215 208.36 €
♦ <b>TOTAL DES DEPENSES.....</b>	<b>717 660.73 €</b>

---

♦ Recettes de fonctionnement.....	502 452.37 €
♦ Recettes d'investissement.....	215 208.36 €
• <b>TOTAL DES RECETTES.....</b>	<b>717 660.73 €</b>

## **6. FINANCEMENT TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT COMMERCE**

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a émis un avis favorable à la couverture et la fermeture de la terrasse du commerce afin d'offrir aux gérants une possibilité d'accueil plus grande pour la partie restauration.

Madame le Maire présente les différents devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le plan de financement ci-après et autorise Madame le Maire à solliciter les différents financeurs (DETR - REGION - CCVG)

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES H.T.</b>		<b>%</b>
PROT Frédéric	14 231.91	DETR	6 935.73	30
DEGORGE Dany	792.64	REGION	8 091.69	35
SARL GIRAUD	3 802.49	CCVG	2 311.91	10
MUNOZ José	3 192.07	AUTOFINANCEM ENT	5 779.78	25
CCIV	1 100.00			
<b>TOTAL</b>	<b>23 119.11</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 119.11</b>	

## **7. MISE EN PLACE D'UNE COMPLEMENTAIRE SANTE COMMUNALE**

Suite à la sollicitation d'une administrée, Madame le Maire présente la proposition d'une compagnie d'assurance.

La signature d'une convention entre les deux parties, apporte une réduction significative aux personnes souscrivant un contrat.

Une réunion d'information est proposée aux habitants de la commune à l'initiative de la compagnie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 10 voix pour et 2 contre accepte la signature de la convention et la tenue d'une réunion d'information.

#### **8. ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES - MOTION DE RECONNAISSANCE D'UN DROIT AUX ADSB POUR LE REFUS DES SUPPRESSIONS DES LIEUX ET DU NOMBRE DE COLLECTES**

Madame le Maire invite le Conseil municipal à soutenir les associations des donneurs de sang bénévoles.

Elle propose d'adopter une motion qui affirme le désaccord avec l'Etablissement Français du Sang (EFS) et qui demande le maintien des lieux et du nombre de collectes de sang sur le l'ex canton de l'Isle Jourdain.

Cette réduction des lieux et du nombre de collecte aura inévitablement une répercussion sur le nombre de poches de sang collectées et cela au détriment des malades.

Madame le Maire rappelle que, depuis que le don du sang existe en France, celui-ci est basé sur le volontariat, l'anonymat et le non profit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- Adopte la motion qui affirme son désaccord avec l'EFS ;
- Demande le maintien des lieux et du nombre de collectes de sang sur l'ex canton de l'Isle Jourdain ;
- Demande à ce que soit respectée l'éthique du don du sang : volontariat, anonymat et non profit.

#### **9. CONTAINERS « Rue des Villards »**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une personne résidant « rue des Villards » s'est plainte auprès du SIMER des désagréments qu'elle subit de par la présence des containers face à sa propriété.

Les services du SIMER se sont déplacés et se sont rendus sur place avec elle afin d'étudier les différentes possibilités.

Trois possibilités peuvent être envisagées :

- Les laisser au même endroit
- Déplacer les containers et trouver le lieu le mieux adapté
- Passer la collecte en Porte à Porte moyennant un surcoût pour les usagers de 9 €/an (cette solution sera obligatoire dans un proche avenir, un changement de système de collecte étant envisagé par le SIMER.

Un questionnaire va être diffusé auprès des personnes concernées et la solution retenue sera celle qui remporte la majorité des suffrages

#### **10. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA CCVG ET LES COMMUNES BENEFICIAIRES**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il faut établir une convention de prestation de service pour les communes qui réalisent pour le compte de la CCVG les travaux de fauchage et d'égavage des voiries communautaires sur leur commune.

Comme l'autorisent les statuts, la CCVG et ses communes membres peuvent conclure une convention de prestation de services portant réalisation des travaux de fauchage et d'égavage des voiries communautaires, dont le projet est joint en annexe.

Les prestations, objets de la convention, seraient, notamment :

Réalisation d'une prestation de fauchage des voies communautaires deux fois par an, incluant :

- Un passage de fauchage sur l'ensemble des accotements enherbés
- Le dégagement de la visibilité (fauchage de la largeur intégrale de la dépendance) sur 25 ml minimum (longueur à adapter en fonction des cônes de visibilité) sur l'ensemble des virages et carrefours

Réalisation d'une prestation d'égavage des voies communautaires une fois par an, incluant :

- Passage du lamier et/ou au rotor sur l'ensemble de la largeur de la dépendance en incluant les fossés et talus.
- Passage du lamier et/ou rotor verticalement sur les haies, buissons, arbres ou toute végétation en alignement du domaine public routier sur une hauteur de 4.5 m minimum

Les prestations seront facturées selon les modalités suivantes :

Le montant de l'indemnisation versée par la CCVG a été approuvé par le bureau communautaire via la délibération BC n°79-2018 du 3 mai 2018.

Ainsi, la CCVG propose l'indemnisation suivante :

- 25€ / km de voirie pour le fauchage (maximum 2 fois par an, soit 50€ / km)
- 250€ / km de voirie pour l'égavage (1 fois par an)

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour :

- approuver la convention de prestation de fauchage et égavage avec les communes bénéficiaires ;
- autoriser Madame le Maire à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention de prestations de fauchage et égavage avec les communes bénéficiaires ;
- autorise Madame le Maire à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

- *Planning tenue du bureau de vote pour les élections européennes le 26 mai*

8 H 00 – 11 H 30	<ul style="list-style-type: none"><li>• MAYTRAUD Danielle</li><li>• SAVARD Bernard</li><li>• JOYEUX Françoise</li></ul>
11 H 30 – 15 H 00	<ul style="list-style-type: none"><li>• PELLETAN Francis</li><li>• SOUCHAUD Vincent</li><li>• ROUFFY Aurélie</li></ul>
15 H 00 – 18 H 00	<ul style="list-style-type: none"><li>• DUROUSSEAU Jacky</li><li>• GOURGEAU Roger</li><li>• MAYTRAUD Danielle</li></ul>

- Prochaine réunion de Conseil municipal le **Mardi 14 mai à 20 H 00**